

Équipe de la PASS

Équipe pluridisciplinaire

Personnels de santé : médecins, pharmaciens, infirmiers

Personnels socio-éducatifs : secrétaires et assistantes sociales

Service social – PASS

Bâtiment 1

01 49 36 70 66

rb.service.pass@ght-gpne.fr

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

Consultations médicale SUR RENDEZ VOUS

01 49 36 70 66

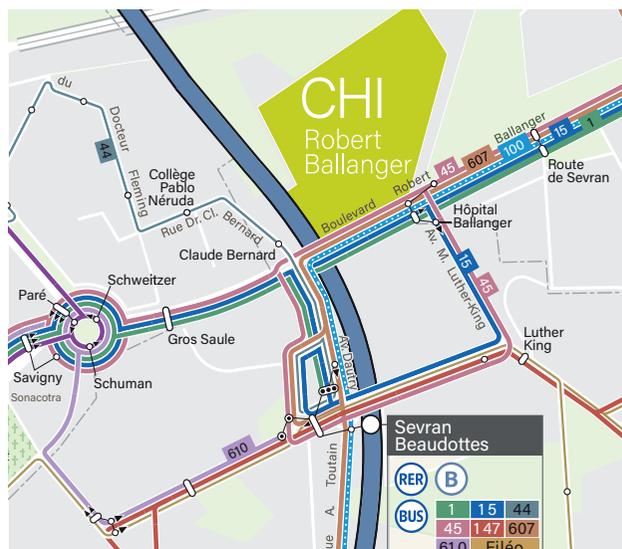
Consultation uniquement les mardis



Plan d'accès

CHI Robert Ballanger

Boulevard Robert Ballanger 93602 Aulnay-Sous-Bois
Standard 01 49 36 71 23



Accéder à l'hôpital par les transports publics

Ferroviaires :

ligne B du RER,
arrêt **Sevrans Beaudottes**

- De **Roissy**, direction Paris.
- De **Paris**, direction Roissy.

Routiers :

Les bus n° **147, 15a, 15,**
607a, 607b, 01, 618, 45
et **634** s'arrêtent aux
stations : **Hôpital** ou **gare**
de **Sevrans Beaudottes**.

Taxis

La station de taxis se trouve à la gare routière du RER B.

Accéder à l'hôpital par la route

En venant de Paris :

Autoroutes A1 ou A3
direction Roissy CDG -Lille
sortie **zone industrielle**
Aulnay sous bois.

En venant de province :

Autoroute 104 direction
Paris, sortie **Villepinte**
Tremblay

QR Code des coordonnées :



Service Communication - avril 2024

CHI
Robert
Ballanger

Groupement Hospitalier de Territoire
Grand Paris Nord-Est

Aulnay-sous-Bois - Le Raincy-Montfermeil - Montreuil



PASS

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

L'accès aux soins de santé un droit pour tous

Consultation médicale
et accompagnement social
pour les personnes en situation
de précarité

Un dispositif financé par l'ARS Île-de-France



Centre Hospitalier Intercommunal Robert ballanger

Bâtiment 1 - 1^{er} étage
93600 Aulnay-sous-Bois

Nos missions

- Accueillir, orienter et accompagner dans le parcours de soins toute personne en difficultés d'accès aux soins, en difficultés sociales
- Faciliter un accès aux soins, sans avance de frais aux personnes sans couverture sociale ou de son incomplétude
- Proposer un accompagnement personnalisé et de proximité par des professionnels de santé et des travailleurs sociaux
- Assurer une coordination du parcours de soins avec les dispositifs de droit commun

Public concerné

- J'ai un problème de santé, j'ai une pathologie nécessitant des soins médicaux.
- Je n'ai pas d'ouverture de droits à l'assurance maladie*.
- Je rencontre des difficultés sociales

*Les patients sous Visa touristiques et CEAM sont exclus de la PASS



Offre de soins et accompagnement social

Consultations médicales sans facturation

- Médecine générale et de spécialité
- Consultations au Pôle Mère Enfant

Médicaments

Délivrance de médicaments sans avance de frais par la pharmacie de l'hôpital.

Examens complémentaires

- Actes d'imagerie
- Bilans biologiques
- Pansements
- Tout examen prescrit

Accompagnement social global

- Accompagnement vers l'ouverture des droits sociaux, aide aux démarches administratives
- Travail de coordination avec les partenaires

Parcours du patient

Bénéficiaire d'une consultation médicale

Prise de rendez-vous obligatoire pour les consultations de médecine générale ou de spécialité. En cas d'urgence médicale, se rendre au service des urgences de l'hôpital.



Rencontrer une assistante sociale

Évaluation sociale globale et aide à la **constitution des dossiers d'ouverture de droits à l'Assurance Maladie.**



Orientation vers le droit commun

La PASS est un dispositif temporaire. Dès ouverture des droits, une orientation s'effectuera vers les dispositifs de droit commun.

